

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Entrée le :

1 1 JUIN 2019 775 Monsieur Fernand Etgen Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 11 juin 2019

Monsieur le Président.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes au sujet de l'exécution imminente de Murtaja Qureiris en Arabie saoudite.

En effet, selon la presse nationale et internationale, Murtaja Qureiris, majeur depuis le 7 juin 2019, mais arrêté déjà en 2014 à l'âge de 13 ans, risque désormais la peine capitale. Le plus jeune prisonnier politique d'Arabie saoudite, issu d'une famille chiite, aurait assisté à 10 et à 13 ans à des manifestations pour défendre les droits de l'homme. Sur des images de CNN, on le voit par exemple en 2011 sur son vélo au centre d'un groupe de garçons, tournant le dos à son père, qui réclame « des droits » pour le peuple chiite. Pour rappel : le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) dénonce régulièrement des exécutions de mineurs en Arabie saoudite.

J'aimerais dès lors poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes:

- 1. Monsieur le Ministre peut-il me confirmer la précitée urgence dans le cas précis de Murtaja Qureiris ?
- 2. Monsieur le Ministre peut-il m'informer comment le Gouvernement et sa diplomatie entendent réagir bilatéralement face à la gravité existentielle de la situation personnelle de Murtaja Qureiris ?
- 3. Monsieur le Ministre envisage-t-il également de thématiser le cas en question aux niveaux européen (UE) et international (ONU) ?

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

Laurent MOSAR

Député



Le Ministre

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Entrée le:

09 JUIL. 2019

Luxembourg, le 9 7 2019

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver, en annexe, la réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 775 posée par l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar.

Jean Asselborn

Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 775 du 11 juin 2019 déposée par l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar

- 1. Murtaja Qureiris, qui aura 19 ans le 24 octobre prochain, est incarcéré en Arabie saoudite depuis septembre 2014, c'est-à-dire depuis l'âge de treize ans. Il a été déféré devant la Cour criminelle spécialisée du pays en septembre 2018, et le Procureur a initialement requis la peine capitale. En tenant compte de la nouvelle loi saoudienne sur les mineurs, entrée en vigueur en août 2018, les juges ont prononcé une peine d'emprisonnement de 12 ac nées à l'encontre de Murtaja Qureiris. Or, la nouvelle loi sur les mineurs prévoit une peix a maximale applicable de 10 ans d'emprisonnement pour les mineurs. Le jugement peut donc encore faire l'objet d'un appel.
- 2. Le Luxembourg saisit toutes les occasions possibles pour souligner son opposition sans équivoque à la peine de mort, aussi bien dans les enceintes multilatérales qu'au niveau bilatéral, en particulier quand cette peine vise des mineurs. Le Luxembourg appelle aussi à l'instauration d'un moratoire sur toutes les exécutions, en vue d'aboutir à une abolition complète et universelle de l'application de la peine capitale.
- 3. Le Luxembourg soutient activement toutes les démarches entreprises par l'Union européenne afin de plaider la cause de l'abolition de la peine de mort. Dans le cadre de ses rencontres avec des représentants saoudiens, l'UE n'hésite pas à aborder ce sujet, en mentionnant des cas individuels.

Au niveau des Nations Unies, la peine de mort fait régulièrement l'objet de débats, lors des pels le Luxembourg intervient. Ainsi, lors de la réunion-débat de haut niveau sur la peis e de mort, qui s'est tenue le 26 février 2019 à Genève, dans le cadre de la 40^{ème} session du Conseil des droits de l'homme, je suis intervenu pour constater qu'un nombre record de 121 pays ont voté, le 17 décembre 2018, en faveur de la résolution A/RES/73/175 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « moratoire sur l'application de la peine de mort ». J'ai souligné à cette même occasion que nous sommes confrontés à un risque de régression qui touche l'ensemble des régions dans le monde, raison pour laquelle le Luxembourg continuera à s'engager à tous les niveaux en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort.